

■ **Travaux spéciaux Biollay S.A.**, à Lonay, exécution de travaux spéciaux dans le domaine du bâtiment (FOSC du 26.06.1998, p. 4394). Statuts modifiés le 29 octobre 2002. Capital-actions réduit, selon l'art. 732 CO, de CHF 250'000 à CHF 100'000, la valeur nominale des 250 actions nominatives étant réduite de CHF 1'000 à CHF 400. Capital-actions entièrement libéré : CHF 100'000, divisé en 250 actions nominatives de CHF 400, avec restrictions quant à la transmissibilité. L'accomplissement des formalités prescrites aux art. 732 à 734 CO a été constaté par acte authentique du 9 janvier 2003.

Journal no 680 du 21.01.2003  
(00832166 / CH-550.0.143.403-5)